# Certification QUALIOPI

Expertisme : Organisme de Formation certifié de qualité

Accueil / Formations / Les avantages de nos formations / Certification Qualiopi

Qualiopi est la certification qualité Nationale unique qui remplace la certification Datadock à partir du 1er janvier 2022.

A partir de cette date, tout organisme de formation doit impérativement être certifié Qualiopi pour continuer à réaliser des actions de formation pouvant être financées par les fonds publics ou mutualisés (OPCO).

**Expertisme** a obtenu sa certification dès Septembre 2020 et peut être ainsi référencée auprès des financeurs publics et paritaires : les 11 OPCO, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts, Régions et Collectivités.

# La certification Qualiopi s'est assurée qu'*Expertisme* répondait à 7 critères et 32 indicateurs de qualités :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel (nouveau critère qui ne figurait pas dans le décret Qualité du 30/06/2015)
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Nous continuons d'être suivis à travers un audit de surveillance et un audit de renouvellement.

# Vous souhaitez en savoir plus sur l'origine législative de Qualiopi?

Consultez les décrets et les arrêtés relatifs à la qualité des actions de formation publiés le 8 juin 2019 :

- Le décret relatif à la qualité des actions de formation professionnelle
- Le décret relatif au référentiel national
- L'arrêté relatif aux modalités d'audit
- L'arrêté relatif aux exigences d'accréditation des organismes de certification

Par ailleurs, le Ministère du Travail a publié un Guide de Lecture du Référentiel National Qualité. Il précise les modalités d'audit associées au référentiel.

**Expertisme** est un Organisme de Formation Certifié Qualiopi (N° FR060191-2) délivrée par le Bureau Veritas conforme au nouveau référentiel de formation, répondant aux normes de qualité de France Compétences et déclaré sous le N° 11 75 46729 75 auprès du préfet de région d'Île de France.

Notre organisme atteste donc d'un engagement de qualité répondant à l'article 1 du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 qui s'impose à tout organisme de formation.

 

# NOTRE MÉTHODOLOGIE

Nous nous appuyons sur des techniques pédagogiques acquises grâce à 10 ans de formations et d'expérience dans nos domaines technologiques et avec des outils que nous utilisons au quotidien. Notre but est de réaliser un transfert de compétences avec nos stagiaires et ainsi permettre une mise en œuvre opérationnelle sur leur activité dès la fin de la formation.

# **CERTIFICATION QUALIOPI**

Depuis Septembre 2020, **Expertisme** arbore la Certification Qualiopi. Nous répondons ainsi aux récents critères qualités imposés par le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 à tout organisme de formation souhaitant perdurer. Ainsi nous nous adaptons mieux à chacun de nos stagiaires en les accompagnant, et en prenant compte de leurs appréciations.

# **DES CONTENUS SUR MESURE**

Que votre formation soit dans un cadre individuel ou intra-entreprise, nous créons leurs contenus sur mesure en fonction de vos attentes et des objectifs fixés. Nous sommes pragmatiques en vous proposant un transfert de compétences qui vous rende très rapidement opérationnel.

# **LIEUX DE FORMATION**

Nous sommes présents au plan national ! Et nous venons vous rejoindre partout en France dans votre entreprise ou dans nos 20 centres de formation : Angers, Aix-en-Provence, Besançon, Bordeaux, Bourges, Chartres, Laval, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Dijon, Tours, Troyes

# **SATISFACTION**

Chez **Expertisme**, la satisfaction de nos clients et primordiale, nous y prêtons une très grande attention. C'est la raison pour laquelle Expertisme compte pour l'année 2021, une satisfaction de 98 % de ses stagiaires et clients.

# **ACCÈS HANDICAP**

Chez **Expertisme**, nous accompagnons la différence ! Toute demande spécifique à l'accessibilité de la formation par des personnes handicapées donnera lieu à une attention particulière et le cas échant une adaptation des moyens de la formation.

#### **FINANCEMENT**

Que vous soyez salarié d'une entreprise, demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, chef d'entreprise ou un indépendant vous disposez d'un droit à la formation. De nombreux dispositifs existent pour financer jusqu'à 100% des coûts de formations.

# **AUDIT GRATUIT**

Nos Formateurs Experts métiers réalisent un Audit GRATUIT de vos actions mises en œuvre avant la formation et définissent un plan d'action personnalisé qui sera intégré à votre plan pédagogique de formation sur mesure. Cet Audit est proposé sur certaines formations permettant une étude de votre écosystème existant.

# **DES DATES FLEXIBLES**

Nos formations sont réalisables aux dates de votre choix ! Une fois votre module de formation choisi, vous proposez 3 dates au choix. Nos formateurs s'adaptent à vos besoins et contraintes et vous confirment la date souhaitée lors du rendez-vous pédagogique.

# Contactez-nous pour votre formation!

CONTACTEZ-NOUS!